

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 1025

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1025 autorisant les honoraires professionnels liés à des travaux de reconstruction d'infrastructures et décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût a été adopté par le Conseil municipal le 11 février 2022.

Le règlement numéro 1025 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 2^e jour du mois de mai 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière